

**ECOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**
EXPEDITEUR :
SNUipp88
6 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL

P

P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Bulletin n°74 – SEPTEMBRE 2009 - Trimestriel - Imprimé par nos soins
Directrice de publication: Christine CAEL Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 15/09/2009

Edito :

**SERVICES PUBLICS
DANGER !**

Alors que l'insuffisance des moyens étrangle l'Ecole, menant à des fermetures de classes et de postes de remplacement après la rentrée, le gouvernement cherche à privatiser la POSTE, fleuron de nos services publics.

La triste actualité de France Télécom et les pressions sur les personnels, nous alertent.

Les dérives autoritaires et la gestion managériale ne doivent pas faire leur entrée dans nos écoles ! Les élèves ne sont pas des marchandises et les personnels ne sont pas des pions !

Exprimons ensemble haut et fort notre opposition à cette politique destructrice.

**28 septembre
au 3 octobre,
VOTATION CITOYENNE
Pour La Poste**

(Organisé par plus de
60 organisations)

**7 octobre
MOBILISATION à l'appel de
CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU,
Solidaires, UNSA**

Francis GEHIN
SD SNUipp88-FSU

<http://88.snuipp.fr>

SOMMAIRE :

Page 1

Edito

Page 2

Le SNUipp88-FSU

Page 3

Pour la POSTE
PEGC

Pages 4, 5 et 6

CTPD du 4 septembre

Page 7

CTPD du 4 septembre
Formation des maîtres

Pages 8

Groupe de travail mouvement

Pages 9

EVS, AVS, aide personnalisée
NBI/CLIS, ISSR/DIR

Pages 10

Tribune libre

Pages 11 et 12

Bulletin d'adhésion

Le SNUipp-FSU

Premier syndicat national du 1er degré

Premier syndicat départemental depuis décembre 2008

Informe, renseigne, écoute, défend et organise syndiqués et non syndiqués.

N'hésitez pas à prendre contact !

SNUipp88 N° 6 Maison des Associations La Magdeleine 88000 EPINAL
tel. 03 29 35 40 98 fax. 03 29 64 24 41 por. 06 21 44 07 14 E.mail. snu88@snuipp.fr
Infos et revue du SNUipp sur <http://88.snuipp.fr>

Les représentants du SNUipp à la COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE

Francis GEHIN 06 21 44 07 14	Secrétaire Départemental	Educateur EREA Epinal
Brigitte MANGEOT-MURA 06 11 46 66 78	Secrétaire Adj. ASH	SEGPA Charmes
Norbert GILET 06 70 28 25 55	Secrétaire Adj.	Rimey Epinal
Emilie ANDRE 06 88 31 33 15	Secrétaire Adj. IUFM	Les Epinettes Epinal
Jean-Christophe LABOUX 06 74 94 39 35	Secrétaire Adj. début de carrière	Mat. Centre Thaon
Florence RIQUEUR 06 09 37 84 84	Chargée ASH, RESF	Dispositif TED Vagney (Troubles envahissants du développement)

Représentants du SNUipp au COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

Francis GEHIN 06 21 44 07 14	Secrétaire Départemental	Educateur EREA Epinal
Joël TONDON 06 21 44 07 14	Chargé CARTE SCOLAIRE	BFC Balléville
Elisabeth ROUET 06 21 44 07 14	Secrétaire Académique PEGC	PEGC Techno. Thaon

AUTRES CORRESPONDANTS LOCAUX DU SNUipp

Elisabeth LOZUPONE 06 33 31 94 25	Conseil Syndical	Directrice J. Prévert St-Dié
Fabienne NOURDIN 06 86 86 31 46	Conseil Syndical	Dir. Tortue Bleue St-Etienne
Jean-Marie LINDER 06 75 64 01 73	Secrétaire Adj. Chargé Social	Adj. Ecole Deyvillers
Annick ANTONIAZZI 03 29 08 22 10 (école)	Conseil Syndical	Dir. Ecole mat. Contrexéville

Adhérer au SNUipp dès maintenant

C'est investir dans l'énergie scolaire... Pour la réussite de tous !
C'est votre reconnaissance et votre investissement qui font le
SNUipp.

*Pour 3 à 6 €/mois (après déduction fiscale) défendre nos intérêts matériels et moraux,
défendre nos salaires, nos conditions de travail et le Service Public,
n'est-ce pas un bon investissement ?*

28 septembre au 3 octobre : Pour la poste, referendum national

Consultation nationale organisée à l'initiative du comité national contre la privatisation de la Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal

Le gouvernement a lancé la mise en route du changement de statut de la poste en société anonyme à capitaux publics.

Le Conseil des Ministres a adopté le 29 juillet le projet de loi qui devrait être examiné au Sénat dans le cadre d'une procédure accélérée pour être ensuite présenté à l'assemblée nationale en novembre. Le calendrier fixé doit permettre l'examen au conseil constitutionnel avant le 1er janvier 2010, objectif du gouvernement pour le changement de statut qui ouvre ainsi la voie à une prévisible privatisation définitive, un an et demi avant la libéralisation totale du marché du courrier en Europe.

En effet, chaque fois que l'on a transformé un établissement public en

société anonyme (France Telecom, GDF, etc.), cette modification a été suivie de la vente des actions de l'Etat pour la privatisation de la société. La réforme, très impopulaire à en croire les sondages, avait été reportée une première fois avant les élections européennes, dans le contexte de la crise économique et financière mondiale et après plusieurs campagnes du Comité national contre la privatisation de la Poste dont la FSU est partie prenante.

Aujourd'hui le comité regroupant plus de 60 organisations de divers horizons (syndicaux, politiques, associatifs) entend porter le débat sur la place publique. Pour en créer les conditions, il organise dans toute la France entre le 28 septembre et le 3 octobre un large référendum national

avec une même question : « Le gouvernement veut changer le statut de la Poste pour la privatiser, êtes-vous d'accord avec ce projet ? » Si des millions de voix se font entendre, il sera difficile au gouvernement de les ignorer.

Un comité vosgien contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal s'est créé le 3 septembre 09.

Il comprend pour l'instant : CGT, CFTC, Sud, FSU, PCF, Verts, Parti de gauche, NPA, Attac

Au moins une dizaine de lieux de vote devraient être organisés dans le département, avec ou sans l'aide des municipalités. Les modalités suivront.

contact : Christophe Germain (chitof.germain[at]wanadoo.fr)

Petite devinette : pourquoi 2 « p » à SNUipp ?



Ah ! Les PEGC ! Vous en connaissez ? Ils ne sont plus que 400 actifs dans notre académie mais encore 65 dans les Vosges.

Bien sûr, leur moyenne d'âge est assez élevée (57ans). Mais peut-être en avez-vous croisé sans le savoir. Alors qui sont-ils exactement ?

Brève histoire des PEGC...
(Professeur d'Enseignement Général des Collèges)

Ce n'est pas un long fleuve tranquille...

Les PEGC ont vécu une période intense du système éducatif. Les années 60 et 70 ont été marquées par ce qu'on a pu appeler « l'explosion scolaire » : entre 1965 et 1975, on construit 2345 collèges (près de 2 tous les 3 jours). La demande d'enseignants est pressante et pour y répondre, l'état crée les centres de formation et le corps des PEGC. Les PEGC vont « cohabiter » avec diverses catégories de professeurs, dans des conditions de grande inégalité : différences de salaires, d'horaires hebdomadaires (à l'origine 23 heures de cours pour les PEGC)... Le 30 mai 1969, l'horaire passe de 23 à 21 H et les PEGC obtiennent un statut de cadre A. Les PEGC devront attendre 1984, la rénovation du collège unique et enfin 1990 pour que l'uniformisation des

horaires permette de réduire l'écart entre des enseignants travaillant dans le même établissement, avec les mêmes élèves... donc exerçant le même métier !

Cette première bataille gagnée, il restait à réaliser l'uniformisation des salaires. Suite au décret du 18 septembre 1989, la Hors-Classe voit le jour, puis la Classe Exceptionnelle suite au décret du 24 mars 1993. Toutes ces mesures ont abouti au statut des PEGC régi par le décret modifié du 14 mars 1986.

Si de 1965 à ce jour, le statut des PEGC s'est amélioré, ce n'est pas le fait du prince, mais bien grâce à la mobilisation des syndiqués et aux interventions de leurs élus.

Aujourd'hui, il reste encore beaucoup de dossiers sur la table des revendications.

Outre la défense du service public, des conditions de travail tant des élèves que des enseignants, s'ajoute pour les PEGC, la grande bataille de la vraie égalité salariale avec un accès à l'indice terminal pour tous. Elle commence par l'extinction de la Classe Normale prévue en 2004 par le Ministère mais toujours pas effective à ce jour ! En 1993, l'engagement ministériel « d'ouvrir des perspectives de carrières identiques à celles des certifiés et professeurs d'EPS » permettait d'espérer une amélioration. Mais en 2008, 53,02 % des certifiés partent en retraite avec l'indice terminal 783 contre 1,18 % des PEGC ! Près des trois quarts des PEGC sont dans l'impossibilité d'atteindre les 4° et 5° échelons de la Classe Exceptionnelle.

Depuis 2006, la modification du barème pour l'accès à ce grade, laissée à l'initiative de chaque recteur d'académie est une injustice supplémentaire : les PEGC ne bénéficient plus du même déroulement de carrière d'une académie à une autre ! L'ancienneté de carrière n'est plus le critère prépondérant ; il a été détrôné par ... le mérite !

Mais ce n'est pas parce que les PEGC sont tous relativement proches de la retraite qu'ils vont baisser les bras !

La bataille continue, avec le SNUipp, devenu, lors des élections professionnelles de décembre 2008, le premier syndicat des PEGC (6 sièges sur 6 en CAPA) et le soutien des retraités qui restent fidèles à leur syndicat et se mobilisent toujours pour donner un coup de main ou lors des manifs.

Avec leur bonne humeur et leur détermination vous les avez sûrement croisés, les PEGC !

Mais surtout ne leur dites pas que les 2 « p » c'est parce qu'ils sont au SNUippé. Notre syndicat étant très soucieux de la parité, les femmes demanderaient le changement du sigle en ... SNUimémé ...

Quelle histoire alors !

Elisabeth Rouet

Secrétaire académique
SNUipp-FSU des PEGC

LE PETIT RAPPORTEUR PARITAIRE

Compte-rendu SNUipp-FSU du CTPD du 4 septembre 2009

28 suppressions de postes dans le premier degré des Vosges à la rentrée 2009

RASED démantelés, fermetures expresses de rentrée, suppressions de BFC pour faire des ouvertures

Une carte scolaire qui baigne dans l'insuffisance de moyens !

Le CTPD du 4 septembre 2009, est présidé par l'Inspectrice d'Académie. Siègent 10 représentants des personnels (4 FSU, 3 UNSA, 1CFDT, 1 FO, 1CGT) et 10 représentants de l'Administration.

Questions diverses

La FSU a déposé des questions diverses (voir courrier à l'IA) :

1^{er} degré point sur les 60h et consignes, bilan précis des mesures de carte scolaire, point sur l'aide administrative et handicapés (avsi et EVS), bilan des stages de remise à niveau de l'été, charge de travail des enseignants référents, scolarisation des élèves handicapés.

2nd degré scolarisation en UPI, mesures d'ajustement de rentrée.

UNSAéducation : demande le maintien des personnels en surnombre dans les écoles où il y a fermeture. Regrette la précipitation de rentrée et l'information par la presse. Demande une seule mission pour les EVS et un réseau départemental de prise en charge des élèves handicapés. Rappelle sa demande de réunion du Comité Hygiène et Sécurité Départemental sur la Grippe A.

(IA répond que c'est prévu : 17 septembre au matin)

FO : un point sur l'avenir de la médecine scolaire. (Sera mis à un ordre du jour prochain)

L'IA annonce l'arrivée de nouveaux IEN :

- Création d'une nouvelle circonscription REMIREMONT II et affectation de Mme BARLEON IEN stagiaire.
- M. Claude NOEL à NEUF-CHATEAU.
- Mme. Anne GASSER à EPI-NAL.
- Mme SAUTENET sur REMIREMONT I et maternelle.

La FSU fait remarquer un retard considérable de plus d'un an dans les comptes-rendus officiels des CTPD.

Elle demande une mise à jour rapide. L'IA se tourne vers le Secrétaire Général...

La FSU demande l'envoi des convocations au domicile des représentants des personnels afin d'éviter tout retard. L'IA enverra une convocation électronique aux adresses personnelles et écrite à l'établissement.

Déclarations préalables des organisations.

UNSA : carte scolaire au scalpel, surcharge de travail des enseignants et personnels administratifs, bac pro en 3 ans, masterisation de la formation et amputation des IUFM, précarité...nécessité d'investir.

FSU : voir déclaration complète.

Réponses de l'IA.

Sur les 60 heures, pas de modification, si ce n'est qu'il est demandé une mise en place plus tôt là où c'est possible.

Sur les enseignants référents : aucune mesure n'est prévue à cette rentrée. La FSU fait remarquer qu'il serait judicieux de mettre à l'étude un dispositif de remplacement.

Sur la scolarisation des élèves handicapés, l'IA estime la question prématurée, les services n'étant pas en mesure de faire le point. (voir pourtant plus loin)

Sur les stages de remise à niveau de cet été, (prévisions)

- 1^{ère} semaine juillet :

54 stages publics pour 232 élèves
7 privés pour 41 élèves

- dernière semaine d'août :

74 publics pour 338 élèves
12 privés pour 56 élèves

Rappel(snuipp) été 2008

- 1^{ère} semaine de juillet :

51 publics, 244 élèves

- dernière semaine d'août :

94 publics, 430 élèves

On ne peut pas dire que ça monte en puissance !

Sur les EVS et AVS, la FSU a rappelé qu'elle demande la transfor-

mation des emplois en postes statutaires. L'IA a précisé les chiffres actualisés :

- 144 ont été reconduits pour 6 mois ou plus

- 110 EVS ont été renvoyés au pôle emploi.

- sur 110 possibilités, 70 sont recrutés actuellement.

Sur les personnels 1^{er} degré : il y a 96 personnels 1^{er} degré en surnombre (pour lesquels il n'y a pas de poste disponible). Il devrait en rester environ 67 après les dernières nominations de l'après-midi. Ces 67 collègues, dans l'attente d'une affectation sur poste budgétaire, seront implantés en surnombre dans des écoles. Ils participeront à l'équipe éducative de l'école et pourront également remplacer un collègue absent dans celle-ci. Ils ne peuvent en aucun cas ni effectuer un remplacement dans une autre école, ni changer d'école. Leur situation ne permet de générer ni l'ISSR, ni des remboursements de frais de déplacement. L'IA précise que les enseignants qui demandent à participer exceptionnellement à cette phase du mouvement prennent le risque d'être parmi ces surnombres. Or ces derniers seront affectés dans l'ordre des barèmes, au fur et à mesure de la libération de postes (congé parentaux, décès, disponibilité, exeat, congé de longue durée,...). Le lieu d'affectation ne pourra pas être véritablement en relation avec les vœux géographiques.

La FSU demande que l'on groupe quelques postes libérés pour que les collègues aient un peu de choix. Elle demande que les collègues soient interrogés individuellement sur chaque poste qui se libère. **L'IA implantera les surnombres en priorité sur des écoles où un congé de maternité est annoncé ou prévu.** (en s'appuyant sur les vœux géographiques) Le personnel participera ainsi au remplacement sur son école et permettra un peu plus de souplesse avec les ZIL et BZ.

LE PETIT RAPPORTEUR PARITAIRE

Compte-rendu SNUipp-FSU du CTPD du 4 septembre 2009 (suite)

Carte scolaire 1^{er} degré

L'IA précise qu'elle tente d'être la plus efficace possible avec les moyens disponibles.

D'après l'IA, il reste 6,75 moyens disponibles. (voir plus loin)

Contrairement à ce qui était possible jusqu'alors, les postes bloqués (E et Psy) ne seront pas destinés à d'autres fonctions. Ils sont compensés en fermeture.

- Rambervillers perd beaucoup d'élèves, mais la situation délicate et une population fragile justifient le maintien des moyens.

- Epinal perd 100 élèves entre les prévisions de février et la rentrée. La répartition entre les écoles est particulièrement mal effectuée. La FSU estime que la fermeture de Pergaud aurait dû être anticipée ou alors abandonnée. Fermer un lendemain de rentrée, ça n'est pas le mieux. Idem pour le 149^{ème}, la FSU estime que la sérénité n'a pas été respectée.

- La FSU demande un poste complet à Uzemain en regard des 38 élèves inscrits en maternelle petits/moyens. L'IA n'ouvre qu'un 1/2 poste et dit qu'elle vérifiera si tous les élèves viennent.

- Girmont, L'IA complète un poste en implantant un second 1/2, pour répondre à l'effectif et à une situation particulière. Mais elle ferme le poste de BFC.

- Chaumousey, l'IA ouvre aussi en supprimant le BFC.

- Laneuveville dtv Lépages idem.

La FSU fait remarquer que les collègues BFC vont être très surpris de ces suppressions brutales.

- Neufchâteau, la FSU signale l'école mat Louis Pasteur avec 27 élèves par classe. L'IA précise que la répartition entre les

écoles est telle que des fermetures seraient possibles.

- Saint-Dié, aucune fusion ne se fait faute d'accord de la mairie.

Le SNUipp demande le maintien du 1/2 à la mat. Baldensperger. L'IA refuse en regard de la baisse de l'effectif. Elle ferme une classe à V. Auriol et implante un BZ qui officiera sur l'école.

- afin de permettre une répartition des postes fractionnés plus équitable, l'IA propose des ouvertures partielles de postes de BZ.

Les RASED auront été particulièrement touchés avec la perte potentielle de 17 postes

Récapitulatif et détail des mesures en page suivante

VOTE sur les mesures :

10 contre (FSU, UNSA, SGEN, CGT, FO)

10 pour (Administration)

Point second degré :

3 stagiaires supplémentaires financés par le Rectorat dans les collèges :

Espagnol à J. Ferry EPINAL

Techno à SENONES

Arts plastiques à THAON

Dernières créations de divisions :

Une 5^{ème} à Bruyères

Une 3^{ème} à Châtel

Une 3^{ème} à Granges

Les organisations syndicales soulignent qu'il manque des heures dans plusieurs disciplines et qu'un problème se pose en matière d'affectation pour certains élèves sans

solution. L'IA rappelle qu'il est indispensable que les principaux suivent scrupuleusement les procédures de signalement sans chercher à affecter directement.

En SEGPA il manque 9h de biotech à Clémenceau Epinal et 3h de décharge syndicale à Charmes. Les services vont regarder.

L'IA et Mme Chartier précisent les effectifs SEGPA : 670 à la rentrée 2009 pour 740 en 2008.

L'IA s'interroge sur le maintien des petites structures. (30 élèves). L'UNSA pose le problème de la continuité territoriale.

L'IA pense que la baisse d'effectif est beaucoup plus générale et que ce secteur est à regarder de près.

Point sur la scolarisation des handicapés :

5 créations d'UPI en 2 ans.

En 2009 : Neufchâteau, Golbey, J. Ferry St-Dié. + 1 privée

35 CLIS + 3 Unités d'Enseignement (classes en établissement externes dans une école).

En UPI, on passe de 89 à 115 élèves (9 en UPI LP).

Il y a 345 élèves handicapés dans les écoles primaires et 272 dans le second degré en intégration individuelle.

En cette rentrée la mise à disposition d'AVS pour l'accompagnement fait parfois défaut suite à des difficultés de recrutement. La FSU appelle les collègues à lui signaler tout dysfonctionnement.

Francis GEHIN - Joël TONDON
Elisabeth ROUET

**SNUipp88-FSU
MESURES DU CTPD DU 4 SEPTEMBRE**

BRUYERES	Ouverture	Fermeture
RPI : Biffontaine, La Chapelle devant Bruyères, Les Poulières	+ 1/2 pour faire un poste complet	
RPI : Girecourt sur Durbion, Gugnecourt, Vimenil	+ 1/2	
RPC : Laneuveville dt Lépages, Le Boulay	1 ouverture classe	1 fermeture du BFC Les Poulières
Bruyères Jean Rostand	1 ouverture BFC	
EPINAL		
UZEMAIN	+1/2	
Epinal Louis Pergaud élém		1 fermeture classe
Epinal 149 ^{ème} élém		1 fermeture classe
GERARDMER		
ROCHESSON	+ 1/2 reste à 2x1/2	
GOLBEY		
RPI : Chaumousey, Sanchey	1 ouverture classe	1 fermeture du BFC rattaché à l'école
GIRMONT	1 ouverture classe	1 fermeture du BFC rattaché à l'école 1/2 retrait
SAINT-DIE		
SAINT-DIE Vincent-Auriol	1 création d'un BZ rattaché à l'école	1 fermeture classe
SAINT-DIE Baldensperger		Le 1/2 aide péda bloqué n'est pas attribué
REPLACEMENTS	5,50 postes BZ sur postes fractionnés	6,75 postes disponibles en réserve
CONSEILLERS PEDAGOGIQUES	1 création CPD Maternelle	1 fermeture CPD Arts plastiques
PSYCHOLOGUES SCOLAIRES		1 blocage à St-Dié

MESURES DES CTPD DU 24 février et 22 juin 2009

CLASSES	8 ouvertures	13 fermetures
CLIS	2 ouvertures	3 fermetures
Unité d'enseignement	3 ouvertures	2 fermetures
Stages longs		1 fermeture BSL
Aide pédagogique (1/2 postes)	4 postes (8x1/2)	5,5 postes disponibles (11x1/2)
Hors la classe		4,5 fermetures (ODCVL, IMF, coordination,...)
RASED	3 E sédentarisés 1 E créé	21 fermés : 8 fermetures G , 8 fermetures E 4 blocages E, 1 blocages psycho.
COUT DES FUSIONS	1 poste en décharge	
COUT de la baisse du nb de PE2	1,75 poste	
POSTES A RENDRE AU MINISTERE	28 postes	
TOTAL	65,25	65,25
<i>Avec une marge d'incertitude sur les décharges de directions (fusion et PE2 en stage filé)</i>		

LE PETIT RAPPORTEUR PARITAIRE

Déclaration FSU au CTPD du 4 septembre 2009

En cette rentrée scolaire, la FSU rappelle le contexte social particulièrement régressif qu'on ne peut imputer seulement à la crise, mais aussi et surtout à une politique libérale forcenée qui touche les salariés de tous les secteurs et s'attaque en particulier aux services publics et aux acquis sociaux : RGPP, EDF, La Poste, âge légal de départ à la retraite, précarité à outrance, mobilité forcée, atteinte au paritarisme et aux droits des salariés, ...

L'Education Nationale est particulièrement touchée et la FSU tient à faire entendre les besoins des écoles et des personnels.

Tenter de faire croire, comme Luc Chatel, à « un taux d'encadrement constant » relève au mieux de la désinformation. En réalité la rentrée va s'effectuer dans un contexte d'appauvrissement de l'offre éducative avec la suppression pure et simple de 1 500 postes RASED et la sédentarisation de 1500 autres, avec la suppression de 3000 postes au concours, de 500 postes destinés aux TICE, aux BCD, à la documentation, aux classes découvertes, et... 14 400 élèves en plus.

Le taux de scolarisation des 2 ans a encore chuté pour atteindre seulement 18,4% l'an dernier. En se référant à la rentrée 2002, ce sont ainsi 50 000 places qui manquent pour accueillir les élèves des familles qui souhaitent la scolarisation de leur enfant en maternelle.

Pour l'an prochain, 16 000 suppressions dans l'éducation sont également prévues, pour la plupart des postes de stagiaires. La formation initiale est menacée, et la formation continue des enseignants encore diminuée.

Dans le département, les suppressions de postes de RASED vont durement toucher les populations les plus en difficulté et les remplacements seront à nouveau sous tension.

L'avenir des élèves exige de rompre avec cette politique éducative. Pour la FSU, il faut redonner dynamisme et confiance autour d'un projet d'Ecole qui soit celui de la réussite pour tous !

FORMATION DES MAITRES

Beaucoup de rapidité confuse et de dialogues de sourds

Alors que Luc Chatel se présente en homme d'écoute Le dialogue social restera-t-il un vain mot ?

Le gouvernement a publié cet été au Journal Officiel le décret fixant les modalités de la réforme de la Formation des enseignants des écoles.

Le SNUipp, qui a voté contre ce décret lors de sa présentation au CTPM, dénonce cette publication précipitée alors que la remise des rapports de la commission Marois Fillâtre vient de démontrer qu'une concertation approfondie et sans a priori était nécessaire sur de nombreux points de la réforme de la formation des enseignants ;

Cette décision prise en urgence pendant la période des congés, alors que l'ensemble des organisations syndicales avaient demandé le rapport de leur publication, anticipe sur des points importants de la réforme, comme la place du concours et l'avenir des IUFM. Les annonces ministérielles sur la volonté d'un véritable dialogue social resteront-elles un vain mot ?

Le SNUipp exige l'ouverture de réelles concertations avec tous les acteurs de la formation des enseignants ; ce qui nécessite la suspension de la publication des décrets fixant les modalités de recrutement et d'inscription au concours.

Signez la pétition unitaire !
sur <http://www.formationdesenseignants.org>

GROUPE DE TRAVAIL du 4 septembre 2009 Mouvement complémentaire de rentrée

Trop de personnel, mais pas assez de moyens !!!!!!!!

INEAT/EXEAT :

L'IA fait état des dernières mutations dans d'autres départements. 2 partent dans le DOUBS, 1 en Guyane, 1 vient de l'EURE, 1 de MADAGASCAR, 1 de la SARTHE.

Les personnels en surnombre avant le groupe de travail sont au nombre de 96.

Le SNUipp demande des précisions :

Sur les deux postes de psychologues vacants : Le poste de VITTEL est pourvu et celui de ST-DIE est bloqué. Chose nouvelle, les postes bloqués ne peuvent plus être réimplantés sur une autre mission. Autant de perte pour le département, pour un an.

Sur les Unités d'Enseignement et le mode indemnitaire applicable aux personnels : 3 CLIS sont transformées en unités d'enseignement (classe spécialisées en établissement,externées dans des écoles). Ces classes dépendent directement d'un IME et fonctionnent dans une école.

L'IA répond qu'elle maintient les indemnités à l'existant cette année et étudie les modifications pour la rentrée prochaine. Elle demande au SNUipp de lui faire un courrier précis sur la question.

AFFECTATION

DES SURNOMBRES

L'IA indique que les personnels non affectés sur un poste budgétaire à l'issue de ce groupe de travail seront mis en surnombre dans une école en fonction de leur barème, de leurs vœux géographiques et en regard des éventuels besoins de prise en charge dans ces écoles (congés de maternité prévus par exemple). Ces personnels ne doivent générer ni ISSR, ni remboursement de frais de déplacement, tant qu'ils ne sont pas affectés sur un poste budgétaire rendu vacant (congé parental, disponibilité, congé de longue durée, décès...). Ils pourront donc travailler en collaboration avec l'équipe de l'école, effectuer des remplacements dans celle-ci, mais en aucun cas être appelés à se déplacer ou à remplacer dans une autre école.

Les organisations demandent à participer à l'affectation des surnombres dans leurs écoles de rattachement. L'IA répond qu'on ne peut pas réunir les représentants des personnels tout le temps et que les choses vont évoluer.

CAS des BFC fermés :

3 postes de BFC ont été fermés lors du CTPD du matin afin de permettre 3 ouvertures de classes nécessaires. L'IA annonce l'affectation d'office des personnels sur ces classes. **Le SNUipp regrette que les personnels n'aient pas été informés** en préalable et précise les difficultés, notamment pour l'un d'entre eux qui réside à 55 km et qui perd tout ISSR. **Le SNUipp demande de plus que des points de carte scolaire** leur soient attribués pour le mouvement 2010. L'IA accepte.

Le SNUipp est intervenu dès le samedi et le lundi suivants pour qu'une solution décente soit proposée à ces collègues.

Pour le SNUipp, notre système devrait être en capacité de digérer 3 besoins d'ouverture de classes sans réduction des moyens de formation continue et sans créer de bouleversement brutal dans la vie des personnels. C'est bien le manque de moyens qui génère cette situation.

AFFECTATION SUR LES POSTES :

Une liste de 29 postes et une liste des 96 personnels sans poste sont remises sur table aux représentants des personnels.

L'IA précise qu'elle souhaite faire des propositions d'affectations qui satisfont le plus grand nombre, à partir d'un travail déjà effectué avec les services.

Les organisations acceptent d'entendre les propositions, mais demandent que les éléments pris en compte soient le barème et les vœux géographiques.

Dès le 4^{ème} nom, les organisations sont en désaccord avec la proposition des services. Après une attente conséquente, l'IA accepte de revoir le travail préparé et répond positivement au vœu des organisations.

L'ensemble des nominations se fait donc dans l'ordre du barème, excepté pour les collègues en congé de maternité ou en attente et pour 3 postes en SEGPA qui sont attribués à des collègues qui en ont fait le souhait dans leurs vœux de niveaux.

A l'issue du groupe de travail il reste 67 collègues en surnombre.

**Les commissaires paritaires
du SNUipp**

EVS : Ils ont renvoyé 110 EVS au pôle emploi !

Les écoles, comme les personnels ont besoin de stabilité et de continuité. Pour les uns comme pour les autres, la précarité n'est pas la solution. Créons de véritables emplois statutaires !

Au 30 juin dernier

- 144 EVS ont été reconduits pour 6 mois ou plus

- 110 EVS ont été renvoyés au pôle emploi.

- sur ces 110 postes libérés, 70 nouveaux EVS sont recrutés au 4 septembre. Et on est reparti pour un tour !

EXIGEONS ENSEMBLE DES POSTES STATUTAIRES !

AVS : La pénurie ! Signalez tout dysfonctionnement au SNUipp !

Alors qu'on renvoie les personnels au pôle emploi, les écoles manquent cruellement de personnels !

L'Etat se désengage de l'accompagnement scolaire en renvoyant la balle aux associations.

Le SNUipp vous appelle à lui signaler toute difficulté à répondre à une notification d'aide humaine de la MDPH pour un élève handicapé.

AIDE PERSONNALISEE : PAS DE NOUVELLES CONSIGNES DE L'IA !

Pour le SNUipp : Prendre son temps ! Le décret d'application n'a pas changé.

En CTPD ce 4 septembre, l'IA a précisé qu'il n'y avait pas de consignes nouvelles.

Nous restons donc sur celles de l'an dernier. Notamment sur une mise en place vers le début octobre. (« Plus tôt » nous dit l'Inspectrice d'Académie « si cela est possible », répondant au souhait du ministre). Le temps d'organisation est maintenu.

Les enseignants de maternelle n'ont pas à effectuer obligatoirement leurs heures en école primaire comme certains semblent le demander. Cela consisterait en une consigne nouvelle qui ne pourrait d'ailleurs avoir de sens que dans certaines situations.

En revanche, la possibilité de documentation et formation professionnelle sur les 60 heures semble totalement oubliée, pourtant le décret...

Le SNUipp rappelle qu'il demande la transformation de ces heures en temps de concertation interne à l'équipe et avec les parents.

Difficile de faire vivre l'unité sur ce dossier, puisque le SGEN et le SE se sont adressés au ministre pour lui demander de ne pas inviter le SNUipp au comité de suivi « Nous souhaitons que nos deux organisations signataires soient les seules membres du comité de suivi de la mise en œuvre de l'aide personnalisée dans le premier degré » écrivent-ils le 4 septembre à Luc Chatel. « Nous représentons des organisations syndicales qui pratiquent un dialogue social constructif. La signature d'un accord engage, pour nous, les différents contractants, à la fois dans la mise en œuvre de l'accord mais aussi dans son suivi ». le Snuipp-FSU avait refusé de signer en février 2008 au motif que « les enseignants rejetaient massivement le dispositif présenté par le ministère »

NBI et CLIS Les recours au Tribunal Administratif ont fini par payer ! Mais sont toujours d'actualité

L'arrêté du 6 décembre 1991, a été modifié par l'arrêté du 24 mars 2009, publié au JO le 2 mai 2009. Cette modification porte sur la disparition de la notion de diplôme sur laquelle nous avons engagé et gagné les recours au Tribunal Administratif pour les non titulaires du CAPASH.

La disparition de la notion de diplôme laisse ainsi subsister la seule condition d'affectation.

Les collègues faisant fonction en CLIS perçoivent donc la NBI de 27 points. Mais la date d'entrée en vigueur de ce nouvel arrêté étant fixée au **1er juin 2009** et un texte législatif **ne pouvant être rétroactif, nous conseillons à tous les collègues qui n'ont pas touché la NBI avant ce 1er juin 2009 d'effectuer un recours au TA.**

Voir sur <http://88.snuipp.fr> ou contacter le SNUipp88-FSU

CUMUL ISSR/Indemnité de direction... MÊME CHOSE !

Le Recteur a finalement donné la consigne de cumul de l'ISSR et de l'indemnité d'intérim de direction pour les remplacements de directeur au de là de 30 jours.

L'Inspection Académique recalcule et verse les dus **depuis le 1er septembre 2008...** Mais pour les situations antérieures, il est toujours nécessaire de déposer un dossier au TA.

Adressez-vous au SNUipp !

TRIBUNE LIBRE

J'étais à Toulouse le 9 juillet pour soutenir Alain Refalo :

Institt' désobéisseuse depuis février 2009 , je commençai mes vacances à Marseille non pas sur la plage ! mais dans un rassemblement pour soutenir Erwan Redon convoqué en commission disciplinaire pour insuffisance professionnelle . Or, dès le début, l'IA déclarait que, finalement, il était jugé pour non-respect des obligations professionnelles (comprenne qui peut) et que, vu le vice de forme avancé par la défense, la commission se réunirait à nouveau fin août....

Puis , je participai à 3 demi-journées de rencontres estivales du mouvement des désobéisseurs : entre 40 et 50 participants étaient présents.

Nous n'étions que 2 résistants du Grand-Est : un Alsacien et moi. Nous étions hébergés chez des Marseillais solidaires : la jeune fille qui m'a logée durant 3 nuits est une militante RESF : excellente organisation par le Net pour habiter en terre inconnue !! Merci encore à Mylène et Fanny !!

Nous discutâmes de maints sujets dont la convergence des luttes (lien avec les autres branches professionnelles) : des collègues ont mangé avec des postiers (et appris qu'il existait aussi des désobéisseurs à la Poste), des universitaires (et appris qu'un chercheur n'a jamais de vacances), des infirmiers (désobéissance aussi chez des infirmiers psychiatriques qui

dénoncent le fait que les patients sont fichés). Nous avons beaucoup discuté pour trouver des modes d'action nous permettant de nous faire mieux connaître et rallier davantage de collègues (ex : se mettre en grève le jour de la rentrée et occuper le Ministère ...)

Un groupe de travail a rédigé une lettre sur notre combat à diffuser aux collègues...

J'y ai collecté également quelques infos intéressantes :

- Au Mans , des EVS se sont couchés dans le couloir menant au bureau de l'IA . Eh bien , celui-ci est sorti en les enjambant comme si de rien n'était !!

- que doit-on faire en cas de convocation ?

Nous avons également décidé que nous continuions le combat : refusons l'aide personnalisée afin de ne pas perdre les RASED et proposons d'autres activités à tous les élèves à la place. Nombre de désobéisseurs refusent de se déclarer grévistes et de renvoyer leur tableau des 108 heures !!

Enfin , nous avons covoituré pour aller soutenir Alain Refalo et là , je vécus un moment historique ! Quelle liesse ! Que d'émotions ! Quelle foule (pour un début de grandes vacances) ! La LDH (Ligue des Droits de l'Homme), le comité de soutien, des parents, les syndicats d'enseignants, des profs du Cnrs, des citoyens et tant de désobéisseurs qui chantaient , sautaient et formèrent une « ronde des obstinés » (initiative lancée par les enseignants-chercheurs qui consiste à tourner en file dans

un lieu public en portant des revendications sur des écriteaux face à un gouvernement sourd et muet).

Résultat des courses : le 26, l'IA prenait la décision d'abaisser Alain d'un échelon, ce qui lui fait perdre 7000€ en 4 ans !!

Je cite une phrase de la fin de sa déclaration (de 3 pages) :

« J'appelle les enseignants à se ressaisir en refusant cette attitude de soumission permanente et aveugle qu'une hiérarchie abusant de son autorité veut nous imposer au mépris de toute confiance et de tout respect envers les professeurs des écoles confrontés à des difficultés inégalées au quotidien. »

Pour en savoir plus :

<http://resistancepedagogique.org>
lire " je suis prof et je désobéis " de Bastien Cazals

Pour couvrir les frais de justice et compléter le salaire atrophié d'Alain Refalo , vous pouvez verser vos dons à :

Comité de soutien à Alain Refalo
11, allée de Guérande 31770
Colomiers

Marie- Odile Lenoir
dodie14@wanadoo.fr
MS , école maternelle J.Ferry
88700 Rambervillers

Si le SNUipp ne peut appeler les personnels à se mettre en dehors de la loi, il comprend ceux qui, à force de charges et de pressions multiples en arrivent à une action de résistance fondée sur les mêmes objectifs que les siens. Aussi, il soutiendra et défendra tous les collègues qui seront menacés de sanctions par l'administration.

Crédit Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min

EPINAL
44 rue de la Clé d'Or
88000 EPINAL

SAINT DIE
42 rue Pierre Evrat
88100 SAINT DIE

Ecoles et collèges des Vosges
syndicat national unitaire
des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC
6, maison des Associations
Quartier de la Magdeleine
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>

tel. : 03 29 35 40 98
fax : 03 29 64 24 41
Email : snu88@snuipp.fr
CPPAP n° 0710 S 07413
ISSN n° 1266 0833
dépôt légal : septembre 2009

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL

Bulletin d'adhésion 2009-2010 au SNUipp des Vosges

SNUipp - FSU

**Syndicat
National
Unitaire des
instituteurs
profs d'école
p.e.g.c**

**section des
Vosges**

SNUipp - FSU
6 maison des associations
Quartier de la Magdeleine
88000 - EPINAL
tel. 03-29-35-40-98
fax. 09-29-64-24-41
Email. snu88@snuipp.fr

U.

**fédération
syndicale
unitaire**

M, Mme, Mlle
Nom de jeune fille
Prénom
Date de naissance
Adresse personnelle
.....
Code postal Commune
Téléphone Fax
Courriel
Etablissement ou école
.....

Cotisation année scolaire 2009-2010 (voir tableau au verso)

j'opte

- pour un paiement en totalité : 1 chèque à l'ordre du SNUipp 88.
- pour un règlement en 3 chèques ou plus avec indication au dos de chaque chèque de la date souhaitée de retrait limite 30 juin.
- pour un prélèvement mensuel reconductible.

déduction fiscale: 66% du montant de votre cotisation syndicale sont directement déductibles du montant de votre impôt sur le revenu 2009, déclarable en 2010.
Une attestation vous sera adressée en temps utile pour votre déclaration.

Je suis...

- instituteur (trice)
- prof. d'école
- prof. d'école hors-classe
- PE1
- PE2
- Liste complémentaire
- PEGC classe normale
- PEGC hors-classe
- PEGC classe exceptionnelle
- AE-AVS-EVS
- retraité(e)

Situation particulière...

- en congé de formation
- en disponibilité
- en congé parental
- en congé longue maladie ou longue durée

Je travaille...

- à temps complet
- à mi-temps
- à temps partiel. Quotité:%

Mon poste ...

- adjoint(e) maternelle
- adjoint(e) élémentaire
- direction maternelle
nombre de classe(s)
- direction élémentaire
nombre de classe(s)
- direction d'école d'application
- ZIL
- BFC
- BZ
- brigade stage long
- titulaire de secteur
- regroupement d'adaptation
- rééducateur(trice)
- psychologue scolaire
- soutien implanté dans l'école
- enseignant référent
- directeur(trice) d'établissement
spécialisé
- adjoint(e) établissement
spécialisé
- CLIS option
- IMF
- CPC-IMFAIEN

- directeur adjoint de SEGPA
- adjoint SEGPA
- autre type de poste,
à préciser
.....
.....

- PEGC-matières enseignées:
.....
.....

**Je suis
nommé(e)**

- à titre
définitif
- à titre
provisoire

**Echelon
Date de la dernière promotion**

**AGS ...a ...m ...j au/...../.....
Date de sortie de l'IUFM**

Conformément aux résolutions de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté), le SNUipp (FSU) pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès en CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans ses fichiers et traitements informatisés, conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Signature (obligatoire):

.....

VOTRE COTISATION 2009- 2010

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
INSTIT. adjoint <i>Coût réel* en €</i>					117 39,78	119 40,46	122 41,48	128 43,52	135 45,90	144 48,96	158 53,72
Prof. des Écoles <i>Coût réel* en €</i>		75 25,50	120 40,80	127 43,18	135 45,90	142 48,28	152 51,68	162 55,08	173 58,82	188 63,92	201 68,34
P.E. hors classe <i>Coût réel* en €</i>	152 51,68	171 58,14	184 62,56	197 66,98	213 72,42	226 76,84	240 81,60				
PEGC hors classe <i>Coût réel* en €</i>			160€ 53,33	170€ 56,66	191€ 63,66	206€ 68,65					
PEGC cl. except. <i>Coût réel* en €</i>		210€ 67,98	219€ 72,99	235€ 78,32	247€ 82,32						

* après déduction fiscale (66%)

<i>A ajouter</i>	À la cotisation en €	<i>Coût réel*</i>
ASH	9	2,97
IMF-IEN	13	4,29
IMF-IUFM	9	2,97
Direction 2-4 classes	6	1,98
Direction 5-9 classes	10	3,30
Direction 10 classes et +	13	4,29
Direction SEGPA	16	5,28
Direction Établissement Spé	36	11,88

PE1: 38 €
PE2, Liste complémentaire : 75€
Aide-éducateur, Ass. d'éducation,
Emploi de Vie Scolaire : 36 €

Dispo, congé parental, CLM, CLD: 41 €
Retraité : 105 €
Temps partiel : % de la cotisation égal au % de quotité de travail
(**minimum 75€**). Exemple: pour un PE adjoint au 9ème échelon,
- travaillant à 75%, la cotisation est de 173 € x 75% soit 129,75 €
- travaillant à mi-temps 173 € x 50% soit 86,50 €

Montant de votre cotisation: €

Merci de renvoyer ce bulletin renseigné et votre règlement à:

SNUipp88

**6 Maison des Associations - Quartier de la Magdeleine
88000 - EPINAL**

PAIEMENT PAR PRELEVEMENT RECONDUCTIBLE

- 1- Remplir la demande de prélèvement ci-dessous (toutes les rubriques).
- 2- Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).
- 3- Date des prélèvements mensuels sur 10 mois maximum :
Le 30 de chaque mois suivant votre demande d'adhésion jusqu'au 30 juin.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieur que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires.

TITULAIRE DU COMPTE	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Commune :

Numéro national d'émetteur 431968

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER SNUipp Vosges Quartier de la Magdeleine 6, Maison des Associations

COMPTE A DEBITER	
Banque	Guichet
<input type="text"/>	<input type="text"/>
N° de compte	Clé
<input type="text"/>	<input type="text"/>

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A _____ le _____

Signature :

Où va ma cotisation ? 74 € sont reversés par le SNUipp 88 à la trésorerie nationale (secrétariat, revue "fenêtre sur cours", locaux, initiatives nationales et internationales...). Une partie de cette somme est versée à la FSU et à la FGR (Fédération Générale des Retraités). Le reste est utilisé par la Section des Vosges pour fonctionner, renouveler et entretenir le matériel, financer les actions (manifestations, train, bus...), éditer et envoyer notre bulletin départemental aux écoles et à tous nos syndiqués. Le montant des cotisations augmente légèrement par rapport à l'an dernier pour :
- faire face à de nombreuses charges : part nationale, tarifs postaux (routages), prix du papier, équipement lourd de la section en matériel informatique performant,
- se caler sur la cotisation moyenne nationale.

Claudine MARCHAL, trésorière du SNUipp 88.